

N° d'arrêté :

Version 3 du 05 juin 2023

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

POLICE MUNICIPALE

Saint-Clément-des-Baleines



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

- Clôture de chantier Benne
 Dépôt de matériaux Stationnement de véhicule
 Echelle Echafaudage
 Divers

DEMANDEUR - REDEVABLE			
Nom ou raison sociale :		Tel. Mobile :	
		SIRET (en entier):	
Adresse :			
Mail :			

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX OU AUTRES			
Lieux des travaux :		Surface occupée :	
		Nombre de véhicules :	
Nature des travaux :			
N° et date autorisation :			

DEMANDE INITIALE PROLONGATION

Période du au soit jour(s)

	Tarif. Unit.	Quantité	Nbre de jours	total
Véhicule(s)	10.00€			
Mètres carré par jour (m ²)	1.00€			
Mètre linéaire par jour (échafaudage(s) ou autre(s))	2.00€			
Benne(s)	10.00€			
Frais de dossier (obligatoire pour une demande initiale)	15.00€			
			Total Global	

Décision du 01 août 2020 n°LB/2020/AOUT/3. Visa préfecture du 04 août 2020.

RAPPEL : L'affichage : Si, il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence. De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires. Ces dernières mesures n'étant pas respectée des sanctions peuvent être prises à votre rencontre.

<p>Police Municipale Fait à Saint-Clément-des-Baleines, le : Cachet et signature :</p>	<p>Le demandeur – redevable s'engage à régler la taxe de voirie Fait à Saint-Clément-des-Baleines, le : Cachet et signature :</p>
---	--

Observation : Cette demande doit être déposée 8 jours minimum avant la date des travaux.